

**APPEL A PROJETS**  
**POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ÉDUCATION POPULAIRE A**  
**FONTAINE**

**Décembre 2021/ Décembre 2024**

**OBJET DE L'APPEL A PROJETS :**

Les associations d'éducation populaire s'attachent à promouvoir un projet et des démarches qui doivent permettre à toutes et tous, jeunes ou adultes, de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité, de se préparer à devenir des citoyennes et citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante.

Elles ont pour ambition, par leur projet d'éducation populaire, de contribuer à l'émancipation individuelle et collective, d'agir pour plus de justice et de progrès, de faire vivre la démocratie. Pour dessiner la société de demain, elles développent des espaces de mixité sociale, d'expérimentation et de citoyenneté, propres à faire vivre les valeurs de la République. Elles permettent à tous de devenir acteurs de la vie culturelle et prendre part aux événements qui se déroulent dans sa commune.

**Partageant cet objectif, la municipalité de Fontaine affirme sa volonté de travailler avec un acteur associatif engagé au service de la population dans ces valeurs d'éducation populaire.**

**Afin de faire vivre ce projet et de permettre à chaque acteur porteur de ces valeurs de proposer sa dynamique au service du territoire, la ville de Fontaine lance cet appel à projets. La municipalité souhaite trouver un partenaire qui permettra de réinventer les pratiques d'éducation populaire et qui pourra proposer des actions innovantes sur le territoire.**

**Le projet d'éducation populaire proposé devra démarrer à partir du 1 décembre 2021 pour une durée de 3 ans.**

**LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DE L'APPEL A PROJETS**

*Le territoire de Fontaine*

*Portrait socio-économique, quelques chiffres clés*

- La population totale de Fontaine s'élève à 22 658 habitantes et habitants
- 8389 habitantes et habitants sont âgés de moins de 30 ans, soit 37 % de la population
- 5328 habitantes et habitants sont âgés de plus de 60 ans, soit 24 % de la population
- Près d'un Fontainois sur dix est âgé de plus de 75 ans (9,9%)
- 39,7 % des ménages vivent seuls
- 43 % de la population des 15-64 ans est diplômée du baccalauréat ou d'études supérieures
- 32 % des Fontainois sont employés ou ouvriers
- 47 % des ménages fiscaux sont imposés en 2017

- Le taux de chômage est de 14,9 % en 2017
- 28,08 % de logements locatifs sociaux au 31 décembre 2019
- 55,3 % des ménages sont propriétaires et 18 % sont locataires dans le parc public

- Les enjeux :

Attachée à la liberté associative, la municipalité souhaite à travers cet appel à projets exprimer les grands enjeux qui lui apparaissent comme essentiels. Elle laisse les associations participantes décliner leurs propositions en termes de moyens d'actions.

De nombreux services de la ville travaillent en direction des publics enfance, famille, jeunesse, adultes et personnes âgées. L'objectif partagé est de permettre à chaque citoyen de trouver une place dans la société, en conciliant vie personnelle et professionnelle et de pouvoir s'épanouir au travers de propositions culturelles et sportives variées.

La réponse municipale ne peut à elle seule suffire et le monde associatif a un rôle prépondérant à jouer dans la co-construction et la complémentarité des offres. Il est attendu du futur partenaire associatif un travail en étroite collaboration avec les services municipaux dans un souci de coordination des actions, afin d'apporter une diversité des propositions. Il s'agit donc de proposer un projet en complémentarité des offres présentes sur la commune, qu'elles soient proposées par la Ville de Fontaine ou par les autres associations présentes sur le territoire.

## Les ressources du territoire

### **Petite enfance :**

- Cinq EAJE municipaux et une crèche associative parentale
- Un Espace Petite Enfance 3 POM' avec
  - Deux RAM
  - Une ludothèque
  - Un Accueil de Loisirs 3-5 ans
  - Un LAEP POM D'épices

### **Éducation :**

- Des Établissements scolaires / accueils périscolaires (8 maternelles, 8 élémentaires, 1 primaire) avec 2045 enfants scolarisés.
- Des actions d'accompagnement à la scolarité (réseau réussite éducative, équipes pluridisciplinaires de soutien, un projet éducatif de territoire transversal...).
- Des actions dans les écoles (sports, musique, projets numériques, environnement, médiathèque...).
- De nouveaux champs d'action, en lien avec l'éducation populaire : l'atelier « Je fais mes devoirs », le projet « Je dessine sur les murs », ou encore les classes montagne. A travers ces dispositifs, il s'agit de rendre l'élève acteur de ses apprentissages, de la culture, et de l'amener à découvrir son environnement.

### **Enfance :**

- Des accueils de loisirs (295 places pour les 3/11 ans et 30 places pour les 11/14 ans). Un accueil de loisirs pluriel pour des enfants en situation de handicap de 4 à 13 ans.

### **Jeunesse :**

- Un service jeunesse composé de l'accueil de loisirs jeunes, d'un point Information jeunesse, d'animateurs jeunesse (actions dans les quartiers, actions dans les collèges, animations vacances scolaires).
- Au travers d'actions, d'animations, de sensibilisation et de dispositifs, le service jeunesse a vocation à informer les jeunes et à les accompagner dans leur parcours. Véritable observatoire des demandes des jeunes fontainois, le service est avant tout un lieu ressource.
- La participation des jeunes est un enjeu structurant de la démarche d'animation jeunesse sur le territoire. Il s'agit donc de permettre par différents supports, sur différents temps, sur différents objets, de faciliter la participation des jeunes et de leurs familles à la mise en place de l'action jeunesse. Ainsi que ce soit par la contribution des jeunes à l'élaboration des programmes d'activités, par leur implication et leur engagement sur des projets transversaux ou encore par la mise en place de temps de discussion sur des « problématiques jeunesse », les animateurs ont à charge de créer des conditions favorables d'écoute de la jeunesse.

### **Centres sociaux :**

- Des centres sociaux : tête de pont des actions de solidarité, de parentalité et de citoyenneté. Les centres sociaux co-pilotent avec les services petite enfance et jeunesse l'organisation des soirs d'été à Fontaine et sont très présents sur les animations de quartiers. Ils accompagnent les associations d'habitants dans leurs projets.

### **Culture :**

- Une médiathèque, un centre d'art contemporain, une salle de spectacle (pratiques musicales, école de musique, spectacles). De nombreuses actions de médiation culturelle sont portées par ces trois équipements auprès de l'ensemble des publics (petite enfance, enfance, jeunesse, écoles, personnes âgées, animations d'été...).
- La ville est engagée dans un Plan Local d'Éducation artistique et Culturelle « PLEAC ».

### **Vie associative et Sports :**

- Un tissu associatif dynamique et varié : 185 associations sont enregistrées sur l'annuaire de la Ville. La vie associative est organisée autour des thématiques diverses : le sport, la culture, la solidarité, la jeunesse, les échanges internationaux ...
- Environ 25% des associations sont des associations sportives et 22% des associations culturelles.  
Les associations sportives représentent environ 5500 adhérents.
- De nombreuses installations sportives, une salle des fêtes de 600 places, 10 salles publiques, une salle culturelle spécifique (la Source).
- **Et de nombreux autres services** inscrits dans des projets transversaux, service santé (qui dispose d'un centre d'écoute psychologique, une coordination en santé mentale, un centre de planning familial) service égalité (avec des axes forts de lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femmes/hommes, la lutte contre le harcèlement scolaire avec des interventions en collège et lycée), CCAS...

### **Événements transversaux :**

- Carnaval, animations d'été, forum jeunes, forum vie associative et sports, les journées du patrimoine, commémorations, fête de la musique, marchés de Noël, fête de quartiers...

## **LES OBJECTIFS PARTAGÉS**

Les projets attendus devront répondre aux enjeux suivants.

### **LES PUBLICS**

L'éducation populaire reconnaît à chacun et chacune la volonté et la capacité de progresser, de se développer à tous les âges de la vie. L'association désignée devra porter la volonté de brassage des populations avec une attention particulière aux plus fragiles. Elle devra être ouverte à tous, sans distinction d'âge, de genre, d'origine, de revenus, de situations familiales, etc.

Le projet porté devra toucher une part significative de la population fontainoise.

### **Accueillir, mais aussi aller-vers...**

Les besoins et les réalités du territoire ont évolué. Il est indispensable d'aller vers les publics éloignés.

- Développer des actions hors les murs.
- Participer à l'animation des quartiers.
- Collaborer avec le monde associatif existant pour toucher d'autres publics.
- Travailler en lien étroit avec les centres sociaux, le service jeunesse, le service éducation, le service santé, le service égalité, l'APASE (porteur de la médiation spécialisée), la mission locale.
- Participer au maillage et au développement du territoire.
- Développer l'intergénérationnel, et permettre aux jeunes d'être présents dans les instances de décisions.

L'enfance, la jeunesse, les parents, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, tous doivent pouvoir se reconnaître et avoir envie de contribuer à la vie de l'association qui incarnera l'éducation populaire sur la commune.

Les actions auprès des jeunes et des publics dits « fragiles » devront bien sûr faire l'objet d'une attention particulière.

### LES ORIENTATIONS

La notion de « faire faire » devra être privilégiée au « faire pour » ou « faire faire par » des prestataires extérieurs, il convient en effet que les Fontainois soient pleinement acteurs des actions qui seront menées.

- Développer des espaces de découvertes - animations, loisirs éducatifs, expositions interactives...
- Développer des espaces d'expressions - lieu de lien social, de débats et d'échanges d'idées, réflexions sur les enjeux de territoire, expérimentations, constructions de propositions, en lien avec la démocratie participative portée par la ville. Développer une posture d'accompagnement qui invite aux questionnements.
- Créer des espaces de pratiques, culturels, artistiques, sportifs, numériques... Il est attendu une coopération forte autour des projets culturels avec les différents équipements de la ville comme la Source, la médiathèque, le VOG, le monde associatif.
- Mettre un place un espace de co-création. « Faire faire et non faire pour ». Amener les citoyens à pratiquer, à créer et non à consommer. Développer les initiatives locales, individuelles et collectives. Le projet devra être source d'inspiration, de création et d'innovation.
- Développer de l'engagement des publics dans le cadre des actions menées.
- Complémentarité et co-construction avec les acteurs présents sur la ville - services municipaux, associations, institutions. Les projets nécessitant un accompagnement particulier de la ville devront être travaillés en amont avec les services...

### LES DIFFÉRENTS CHAMPS D'ACTION

- Parentalité : L'association d'éducation populaire porteuse du projet devra être créée en un lieu d'échange, de dialogue et d'écoute pour tous, et particulièrement pour les familles. Permettre aux parents de développer leur confiance dans leurs compétences parentales et dans leurs capacités d'éducation. Participation au réseau parentalité porté par les centres sociaux pour nourrir le débat et proposer des actions avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- Pluralité et neutralité de la représentation citoyenne dans les instances de décisions, commissions, groupes de travail : L'association devra proposer des modes d'adhésion permettant d'inclure davantage de jeunes et garantir la diversité des personnes engagées. Un travail particulier devra être fait pour que les usagers, dans leur diversité, à l'image de la population fontainoise, participent à la gouvernance de la structure.
- Pratiques numériques : En collaboration avec les services de la ville, l'association est invitée à participer à la lutte contre la fracture numérique, à l'éducation à l'image et à l'information (proposition de projets, formation, fab lab...)
- Lutte contre les discriminations : A l'intérieur comme à l'extérieur, l'association d'éducation populaire devra être en lien avec les acteurs engagés dans ces démarches. Repérer, proposer, accompagner...
- Participation au diagnostic du territoire : en tant qu'acteur transversal et dynamique, l'association est invitée à partager son analyse pour nourrir le diagnostic de territoire porté par la collectivité afin de réajuster au plus près des besoins les actions menées.
- Citoyenneté et participation des habitants : dans un objectif de participer à la cohésion sociale, permettre l'exercice de la citoyenneté de chaque habitant et lutter ainsi contre l'isolement, l'individualisme et les risques de dérives communautaristes, l'association développera des actions de formation, d'échange, de débats avec comme objectif de mettre en place des réponses co-construites, collectives et citoyennes.
- Accès aux droits : Par des démarches d'aller davantage hors-les-murs et de toucher les publics les plus éloignés et les plus précaires, cherchant à générer du lien social là où les inégalités sont de plus en plus clivantes, l'association devra être lieu ressources permettant l'orientation des publics.
- Éducation et sensibilisation aux questions environnementales : Lieu de débats sur la question de la transition écologique avec des propositions en lien avec le territoire de

Fontaine, la structure pourra être un lieu ressources pour l'ensemble des associations porteuses de cette thématique.

- Dynamisation du territoire : en travaillant en collaboration avec l'ensemble des forces vives du territoire, citoyens, associations, institutions de la commune, la structure participera à la synergie des acteurs source d'émergence de projets partenariaux.
- Favoriser l'accès à la culture : Relais efficace, amenant les citoyens à s'approprier les ressources culturelles de leur ville et à en créer eux-mêmes (théâtre, spectacles, expositions, et toutes formes de restitutions), la structure va contribuer à la dynamique culturelle sur son territoire.

## **L'ÉVALUATION DES ACTIONS**

Afin d'évaluer l'impact des projets et la réalisation des objectifs fixés, une méthode et des outils d'évaluation devront être mis en place.

- Définition d'un plan d'actions avec des objectifs clairs partagés.
- Prévoir l'évaluation en amont par la mise en place de critères (quantitatifs, qualitatifs).
- Organiser les instances d'évaluation (rédaction de bilan, mise en place de comités de pilotage).
- Associer citoyens et institutions au processus d'évaluation.
- Réajuster les propositions en fonction des évaluations.

## **LES MOYENS**

Mise à disposition de locaux en co-gestion avec la ville, par convention d'occupation du domaine public (plans envoyés sur demande). Les locaux seront partagés avec d'autres associations fontainoises selon les projets engagés et la disponibilité de l'équipement.

- Bâtiment neuf (livraison 2019) de 1080 m<sup>2</sup> sur trois étages.
- Des bureaux administratifs.
- Une salle polyvalente de 100 m<sup>2</sup> (300 pers.) avec une scène de 23 m<sup>2</sup>.
- Deux salles d'arts plastiques de 47 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>.
- Deux salles d'activités modulables en trois 20 m<sup>2</sup>, 31 m<sup>2</sup> et 31 m<sup>2</sup> ou 62 m<sup>2</sup>.
- Espace d'exposition de 17 m<sup>2</sup>.
- Salle de danse de 110 m<sup>2</sup> modulable en deux.

L'association pourra solliciter l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la mise à disposition pluriannuelle de locaux sous réserve du vote du budget municipal, des procédures juridiques d'attribution et de l'évaluation annuelle des projets déposés.

Au regard de la pertinence des projets proposés dans le cadre de ces enjeux globaux, la Ville se réserve le droit de proposer une convention de partenariat pluriannuelle au partenaire désigné pour la mise en œuvre de son projet (Montant de la subvention annuelle à déterminer en fonction du projet et des budgets prévisionnels présentés).

## **QUI PEUT RÉPONDRE :**

- Être une association loi 1901 ou Fondation reconnue d'utilité publique.
- Être agréé par l'État au titre de l'éducation Populaire ou jeunesse et sports.

Ces deux conditions sont cumulatives.

## **CONDITIONS et CONTENU DE LA RÉPONSE :**

- Dossier de candidature présentant l'association, les objectifs et les projets envisagés et les références similaires.
- Liste des membres et leurs compétences (pour servir le projet).
- Budget prévisionnel plan de financement attaché à ce projet par an.

Seront notamment appréciés :

- Le caractère innovant du projet et sa cohérence avec les projets territoriaux pilotés par la Ville et ses partenaires institutionnels.
- Une déclinaison d'une proposition d'actions concrètes
- L'inscription du projet dans le partenariat local et la complémentarité des actions proposées sur le territoire fontainois.
- La pérennité du modèle économique de l'association.
- La méthodologie de suivi et d'évaluation des projets.

## **REMISE DES PROJETS :**

Le dossier de candidature ainsi que d'éventuels documents complémentaires sont à adresser **jusqu'au 17 septembre 2021** par voie dématérialisée ou par voie postale à la Ville de Fontaine à l'adresse suivante :

- Adresse postale 89 Mail Marcel Cachin, 38600 Fontaine
- Courriel : [mairie@ville-fontaine.fr](mailto:mairie@ville-fontaine.fr)

La ville de fontaine se réserve le droit de proposer une rencontre préalable à l'attribution avec les candidats susceptibles d'être retenus.